

Pour une meilleure collaboration



## Pour une meilleure collaboration entre le secteur des loisirs et le secteur des sports



**AU CANADA LE SPORT  
C'EST POUR LA VIE**

Janvier 2013

## I Introduction : contexte et objectif

### Contexte et généralités

Depuis l'époque où les systèmes de loisirs des municipalités ont entamé leur croissance spectaculaire, dans les années 1960, le secteur travaille en collaboration étroite avec les organismes sportifs des communautés. En fait, au début, on a mis l'accent, dans bon nombre des programmes et des installations, sur les jeux, l'activité physique et le sport pour les enfants et les jeunes, afin de répondre à la demande de la génération du « baby-boom », qui connaissait une expansion rapide. Au début des années 1970, la portée et le mandat des services municipaux se sont élargis, de façon à intégrer l'ensemble de l'éventail des besoins des communautés et des différents groupes d'âge — mais ces services sont restés attachés à la collaboration avec le secteur des sports communautaires et au maintien de l'appui à ce secteur.

Il y a deux grandes structures proposant des activités sportives dans les municipalités et les régions rurales du Canada. La première consiste en des organismes sportifs locaux dirigés par des conseils d'administration composés de bénévoles. En règle générale, ce type d'organisme fait appel à des entraîneurs bénévoles, mais certains sports emploient des entraîneurs rémunérés, en particulier aux niveaux plus élevés. La plupart des organismes sportifs locaux sont associés à l'organisme sportif de leur province ou territoire (OSP/T) et, par l'intermédiaire de cet organisme, à l'organisme sportif national (OSN) pour le sport en question.

La deuxième structure proposant des activités sportives relève du système éducatif et existe aussi bien dans les écoles que dans les collèges et universités. La structure des sports en éducation comprend ses propres organismes d'affiliation et s'appuie principalement sur ses propres installations pour l'entraînement et la compétition. Les organismes sportifs locaux, quant à eux, dépendent bien plus souvent d'installations appartenant aux municipalités et gérées par elles. Il arrive aussi qu'ils utilisent les gymnases et les terrains des écoles, des installations privées ou des installations dont ils assurent eux-mêmes la gestion.



La qualité de la relation entre le secteur des loisirs municipaux et le système proposant des activités sportives varie d'une communauté à l'autre et d'un sport à l'autre au sein de chaque communauté. Dans au moins deux associations provinciales/territoriales des loisirs et des parcs, l'ARPA (Alberta Recreation and Parks Association) et la BCRPA (British Columbia Recreation and Parks Association), on a mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner ce qu'on pourrait faire pour améliorer globalement la collaboration entre le secteur des loisirs et le secteur des sports au niveau municipal. L'organisme RNS (Recreation Nova Scotia) a également collaboré avec ses partenaires dans les sports et en éducation pour améliorer les capacités de la province en matière d'entraînement.

En 2010, l'organisme « Au Canada, le sport c'est pour la vie » (ACSV) a préparé un document de travail intitulé *Partnering 'Recreation' with 'Sport' Through Canadian Sport for Life*. Ce document de travail trouve son origine en 2009, lorsqu'un membre du comité de développement des sports communautaires de l'ARPA, Gary Shelton, a rédigé par lui-même la première version d'un document décrivant son point de vue sur le rôle du secteur des loisirs municipaux dans le sport. Cette première version était présentée sous un angle correspondant à la vision d'ACSV et ACSV a donc décidé, au début 2010, de fournir des ressources pour étoffer le document selon une perspective nationale, avec l'appui des auteurs Richard Way et Paul Jurbala. Le document a été examiné avant le congrès d'ACSV en avril 2010 et on a également recruté un quatrième auteur, Mark Vulliamy, qui a une grande expérience dans le secteur des loisirs municipaux. La version n° 1 du document révisé par ces quatre auteurs date de décembre 2010.

L'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) et ses organismes membres dans les provinces et les territoires ont eu l'occasion d'offrir des commentaires et des suggestions d'ordre général sur la version n° 1 du document lors d'un atelier organisé en janvier 2011. Du point de vue de l'ACPL, même si les efforts et la réflexion ayant produit cette version étaient appréciables, il fallait que le document corresponde de plus près aux besoins et aux intérêts du secteur des loisirs municipaux dans toute son étendue. On a convenu de former un groupe de travail chargé de perfectionner le document, de façon à proposer une vision plus équilibrée et à favoriser l'adoption d'approches axées davantage sur la collaboration entre le secteur des loisirs et le secteur des sports.

## Objectif du document

L'objectif du présent document est de passer en revue la version actuelle du document de travail et de faire des commentaires sur les améliorations qu'on pourrait apporter pour produire la version n° 2. Cette version améliorée pourrait évoluer pour devenir un exposé de position pour les organismes et les administrations au niveau du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des administrations municipales concernées par les loisirs et les sports. Cette version n° 2 incorporerait le point de vue du secteur des loisirs et celui du secteur des sports et indiquerait ce que ces secteurs pourraient faire pour mieux collaborer. Le présent document décrit les rôles généraux du secteur des loisirs municipaux (partie II), les rôles qu'il peut jouer et qu'il joue déjà pour aider les sports (partie III), les changements importants dans les sports en ce qui concerne les politiques publiques et les aspects sur lesquels on se concentre (partie IV), la nature du partenariat et les difficultés couramment rencontrées (partie V) et les principaux domaines dans lesquels on pourrait adopter des approches de collaboration (partie VI).

## Table des matières

<b>I. Introduction : contexte et objectif</b> .....	<b>2</b>
<b>II. Nature et étendue du système des loisirs dans les municipalités</b> .....	<b>5</b>
Étendue du rôle des municipalités dans les loisirs .....	5
Approche axée sur les bienfaits .....	6
La <i>Déclaration nationale sur les loisirs</i> et les rôles des hauts paliers de gouvernement ....	7
Rôles des municipalités dans les sports .....	9
1. Installations .....	10
2. Développement des aptitudes et exposition aux sports chez les jeunes enfants ....	11
3. Sports pour s’amuser .....	11
4. Coordination et communication .....	12
5. Renforcement des capacités d’entraînement .....	12
6. Politiques d’attribution et subventions .....	12
7. Ententes sur l’utilisation conjointe des installations .....	12
8. Accueil d’événements sportifs / tourisme sportif .....	13
<b>III. Rôles des municipalités dans l’activité physique</b> .....	<b>14</b>
Le manque d’infrastructures .....	15
<b>IV. Changements dans le système sportif</b> .....	<b>16</b>
Politique canadienne du sport .....	16
Au Canada, le sport, c’est pour la vie .....	18
<b>V. Définir les fondements du partenariat</b> .....	<b>20</b>
Principes de partenariat .....	20
Partenariats à trois entre les loisirs, le sport et l’éducation .....	20
<b>VI. Domaines de renforcement de la collaboration entre le secteur des loisirs et le secteur des sports</b> .....	<b>21</b>
Élaboration de politiques et prise de décisions .....	21
Stratégies potentielles de renforcement de la collaboration .....	22
1. Sensibilisation mutuelle .....	23
2. Soutien au développement des programmes de savoir-faire physique (stades 1–3) ..	25
3. Planification municipale et élaboration de stratégies pour le sport .....	26
4. Conseils sportifs .....	27
5. Planification et offre d’installations .....	28
6. Politiques en matière d’accès et d’attribution pour les groupes sportifs .....	29
<b>VII. Résumé et étapes suivantes</b> .....	<b>30</b>

## II Nature et étendue du système des loisirs dans les municipalités

### Étendue du rôle des municipalités dans les loisirs

Le système des loisirs dans les municipalités joue un rôle vital pour ce qui est d'améliorer la qualité de vie des habitants des communautés partout au Canada. Pour cela, il se doit de prendre en compte les besoins des différents groupes d'âge dans toute leur diversité et de mettre sur pied des milieux favorables dans les communautés. L'éventail des besoins porte sur le développement sur le plan social, intellectuel, physique et affectif, la créativité et la satisfaction personnelle. Ce rôle des services de loisirs municipaux fait intervenir plusieurs éléments :

- préservation et développement des milieux en plein air dans le cadre d'un système en espace ouvert, avec des parcs, des sentiers, des pistes cyclables, des terrains de jeu, des terrains de sport et des parcs avec aménagements
- offre de tout un éventail d'installations d'intérieur, dans de nombreux cas dans le cadre de complexes polyvalents
- offre de programmes d'épanouissement et de développement personnel, d'apprentissage et de divertissement
- garantie que les programmes et les installations sont abordables et accessibles
- soutien aux efforts des organismes communautaires concernés pour qu'ils offrent leurs services dans le cadre d'une approche axée sur le développement communautaire
- participation à des efforts de collaboration en vue de régler les problèmes au niveau local et d'améliorer la qualité de vie globale dans la communauté

En deux mots, la responsabilité du secteur des loisirs municipaux porte sur l'ensemble de la communauté et tous ses habitants. Le rôle du secteur est, pour une bonne part, d'assurer directement l'offre d'activités dans le cadre d'installations d'intérieur et en plein air, mais il est aussi d'apporter son soutien aux organismes locaux de bénévoles offrant eux-mêmes des services. Ce soutien bénéficie aux groupes communautaires s'occupant des arts, des sports, de la jeunesse, de l'environnement et de toutes sortes d'autres centres d'intérêt. Dans la plupart des communautés, cependant, la plus grande source de soutien est la structure de services sportifs, avec en particulier l'utilisation d'installations et de terrains de sport en plein air appartenant à la municipalité.

## Approche axée sur les bienfaits

Les catalogues de l'ACPL publiés en 1992 et en 1997 sur les bienfaits des parcs et des loisirs ont eu un impact subtil, mais profond. Ils ont aidé le secteur à se concentrer davantage sur les résultats visés et à élargir son mandat, pour passer de la prestation de services traditionnels à la création de bienfaits pour les individus et les communautés. Les départements sont de plus en plus nombreux à définir des résultats visés dans le cadre d'un processus de planification stratégique et à élaborer ensuite de nouvelles stratégies en vue d'obtenir ces résultats. Le catalogue de 1992, élaboré à l'origine par la Fédération des parcs et loisirs de l'Ontario, décrivait 27 principaux bienfaits pour les parcs et les loisirs, dans les catégories suivantes : bienfaits personnels, bienfaits sociaux, bienfaits environnementaux et bienfaits économiques. Il fournissait également les données objectives confirmant chacun des bienfaits mentionnés. Le catalogue de 1997 définissait 44 bienfaits, là encore fondés sur des données objectives, et les répartissait dans huit énoncés relatifs aux résultats visés. Le travail visant à fournir des données objectives confirmant les bienfaits des parcs et des loisirs se poursuit et est disponible sur le site Web « Benefits Hub », avec l'appui du LIN (Leisure Information Network).

<http://benefitshub.ca>



## La Déclaration nationale sur les loisirs et les rôles des hauts paliers de gouvernement

Les rôles et les responsabilités respectifs des trois paliers de gouvernement (gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux/territoriaux et administrations municipales) en matière de loisirs ont évolué au cours des 25 dernières années. La déclaration officielle sur les responsabilités respectives des uns et des autres se trouve dans la *Déclaration nationale sur les loisirs* (DNL), ratifiée en 1987 par les ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux/territoriaux responsables des loisirs, des sports et de l'activité physique. Le gouvernement fédéral reconnaissait la primauté des provinces et des territoires sur le plan constitutionnel en matière de loisirs, en les considérant comme un service social semblable à l'éducation et à la santé. Dans le même temps, les deux hauts paliers de gouvernement indiquaient que c'était la communauté qui constituait le noyau central sur lequel les activités se concentraient dans le domaine des loisirs. La DNL indiquait clairement que c'étaient les municipalités qui constituaient l'agence principale pour la prestation de services de loisir. « Les gouvernements municipaux sont les plus près des citoyens; ils sont les plus capables de répondre de façon flexible, rapide et efficace aux besoins de la communauté. »

Le rôle du gouvernement fédéral était de faciliter la communication et la coordination au niveau national dans le domaine des loisirs et de l'activité physique, principalement en collaborant avec les organismes nationaux et les gouvernements des provinces et des territoires. À l'époque, le gouvernement fédéral se concentrait principalement, dans le secteur des loisirs, sur la promotion de l'activité physique par l'intermédiaire de Condition physique Canada. Cette agence a collaboré étroitement avec les organismes nationaux jusqu'à sa dissolution en 1992, date à laquelle son mandat a été transféré à Santé Canada. Le rôle du gouvernement fédéral en matière d'activité physique, qui était auparavant plus fort, est en diminution depuis le milieu des années 1990. C'est désormais l'Agence de la santé publique du Canada qui en est responsable et le déclin s'est poursuivi. Il y a donc un manque de direction en la matière au niveau fédéral pour les organismes nationaux du secteur des loisirs et de l'activité physique, dont l'ACPL.

La DNL définissait plus précisément les rôles plus importants des gouvernements provinciaux et territoriaux dans l'élaboration et la coordination des services de loisirs relevant de leurs compétences, en particulier quand il s'agissait de soutenir les personnes s'occupant de la prestation de services au niveau local. Bon nombre de gouvernements provinciaux et territoriaux continuent de jouer un rôle essentiel dans le secteur des loisirs, même si, au cours de la dernière décennie, on a mis davantage l'accent sur la promotion de l'activité physique. Le rôle des associations des parcs et des loisirs des provinces/territoires en tant que partenaires importants du gouvernement s'est nettement développé partout dans le pays, tant pour ce qui est de leur influence sur les politiques publiques que pour ce qui est de leur appui aux communautés dans la prestation de services.



Pour les sports, le scénario concernant les rôles directs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux et le niveau d'intégration verticale entre ces deux paliers de gouvernement est différent. La Politique canadienne du sport de 2002 semble avoir renforcé l'engagement tant du gouvernement fédéral que des gouvernements provinciaux et territoriaux concernés, ainsi que leur participation aux organismes régissant les sports et aux organismes axés sur les sports, comme ACSV, Sport pur et le Groupe le sport est important.

## Rôles des municipalités dans les sports

Les départements de loisirs des municipalités offrent diverses structures de soutien aux organismes sportifs locaux, dans plusieurs domaines : installations, programme de développement des aptitudes et d'exposition aux sports chez les jeunes enfants, sports pour s'amuser, coordination et communication, renforcement des capacités d'entraînement, politiques d'attribution et subventions, ententes sur l'utilisation conjointe des installations, accueil d'événements sportifs, etc.



## 1. Installations

Les municipalités sont, prises collectivement, l'un des plus gros investisseurs dans les infrastructures sportives qui sont les principales structures d'accueil pour bon nombre de groupes sportifs communautaires. L'autre grand investisseur dans les infrastructures est le système éducatif, qui permet à la communauté d'utiliser ses installations sportives une fois qu'elles ont répondu à ses propres besoins. Il existe également des installations privées et commerciales, et certaines qui appartiennent directement à des groupes sportifs, avec ou sans l'appui des municipalités. Les installations d'intérieur et de plein air appartenant aux municipalités et gérées par les municipalités qui servent à la fois à l'entraînement et aux compétitions pour les groupes sportifs comprennent :

- les terrains de sports – Il y a divers terrains de sport qui sont les principales structures d'accueil pour de nombreux groupes sportifs : terrains de soccer, de rugby, de football, de hockey sur gazon, de crosse au champ, de balle lente pour adultes, de base-ball, de balle molle, etc. Les groupes sportifs utilisent également les terrains des écoles, mais ont tendance à établir leur base dans les terrains des municipalités, qui sont généralement d'une meilleure qualité pour des raisons liées aux pratiques de construction et d'entretien.
- les autres installations de plein air – Bon nombre de municipalités offrent des terrains de crosse, des courts de tennis, des pistes (souvent en partenariat avec les districts scolaires), des installations de bicross et des pelouses pour des activités comme le disque volant d'équipe et d'autres sports moins réglementés.
- les patinoires – Ce sont les municipalités qui sont les principaux fournisseurs de patinoires pour le hockey, le patinage artistique et le patinage de vitesse. En été, on peut également utiliser les surfaces pour le soccer en salle et la crosse. Le secteur privé offre aussi des patinoires, mais les tarifs de location sont plus élevés.
- les piscines – En dehors des universités et de quelques districts scolaires, la plupart des groupes de sports aquatiques sont basés dans des installations municipales : natation, water-polo, natation synchronisée, plongeon, triathlon, etc.
- les gymnases, les complexes sportifs et les courts de tennis d'intérieur – Les écoles sont la principale source de gymnases, mais il est plus courant aujourd'hui pour les municipalités d'en inclure un dans le cadre de complexes sportifs polyvalents. Les gymnases servent à divers programmes, notamment des ligues sportives. Bon nombre de communautés ont également construit un complexe sportif de plus grande envergure, permettant de jouer au soccer, au tennis, de faire de l'athlétisme et d'autres activités encore en salle. Certaines communautés ont des courts de tennis d'intérieur complétant ceux des clubs privés.
- les autres installations en salle – Les complexes des municipalités peuvent inclure des salles pour les arts martiaux, le squash, des services privés de réadaptation, etc

## **2. Développement des aptitudes et exposition aux sports chez les jeunes enfants**

Bon nombre d'enfants apprennent à nager et à patiner dans le cadre de leçons offertes par la municipalité. En outre, les programmes du préscolaire comprennent des volets consacrés à l'apprentissage du mouvement et au savoir-faire physique (maîtrise des compétences physiques de base), ainsi qu'aux jeux d'exploration non structurés. Il y a des programmes spécifiques, comme Sportball, qui sont offerts par l'intermédiaire de partenaires. Dans de nombreux cas, les programmes d'apprentissage de la nage comprennent une sensibilisation aux activités de sport aquatique et la possibilité de faire la transition vers des programmes sportifs communautaires. Les enfants peuvent également acquérir des compétences dans le cadre d'activités individuelles, comme le tennis, au sein de programmes municipaux, lorsqu'ils ont le niveau de maturité nécessaire. Enfin, plusieurs municipalités se sont mises en partenariat direct avec des organismes sportifs pour offrir des cliniques ou des camps d'exploration sportive (portant sur un sport spécifique ou plusieurs sports) dans le cadre de leurs programmes.

## **3. Sports pour s'amuser**

Les municipalités prennent généralement soin de ne pas faire concurrence aux groupes sportifs communautaires en offrant des programmes semblables. Mais elles offrent des activités à ceux qui souhaitent faire du sport en dehors des structures prévues pour ce sport ou qui ont été exclus par des sports ne fonctionnant pas selon le modèle ACSV. On a par exemple des activités de basket-ball auxquelles peuvent se présenter les jeunes qui ne font pas partie de l'équipe de leur école, des programmes après l'école dans les centres de loisirs ou dans les écoles avec des sports d'équipe et d'autres activités et des programmes pour le développement des aptitudes et pour le jeu destinés aux jeunes femmes qui ne sont pas à l'aise dans un milieu axé sur la compétition.



## **4. *Coordination et communication***

Les municipalités attribuent souvent à des membres de leur personnel le rôle d'agents de liaison auprès de toutes sortes de groupes sportifs. Ceci concerne principalement les sports en plein air, les sports aquatiques et les sports sur glace. Les agents de liaison restent en contact avec les groupes, les invitent à participer à des sessions d'organisation de l'emploi du temps pour chaque saison, résolvent les problèmes et explorent les possibilités tout au long de l'année. Ils s'occupent aussi souvent d'aider les groupes sportifs locaux à satisfaire leurs besoins de développement en tant qu'organisme. Il y a un nombre croissant de municipalités qui encouragent le développement des conseils sportifs pour améliorer la coordination et la collaboration entre groupes sportifs quand il s'agit de défendre les sports. Les départements de loisirs des municipalités ont des supports de communication, comme des guides saisonniers sur les loisirs, dans lesquels on peut mentionner les coordonnées des groupes sportifs et les dates d'inscription. Certaines municipalités apportent leur soutien aux groupes sportifs pour les rencontres et les inscriptions en les laissant louer à prix réduit ou gratuitement les installations.

## **5. *Renforcement des capacités d'entraînement***

Il y a plusieurs municipalités qui facilitent l'offre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) par l'Association canadienne des entraîneurs pour les entraîneurs locaux. Comme on l'a indiqué plus haut, Recreation Nova Scotia (RNS) collabore avec ses membres municipaux et d'autres secteurs pour améliorer les capacités de la province en matière d'entraînement.

## **6. *Politiques d'attribution et subventions***

Les municipalités ont souvent des politiques d'attribution et des grilles tarifaires qui accordent la priorité aux organismes communautaires de bénévoles plutôt qu'aux organismes privés ou commerciaux pour ce qui est des réservations et des tarifs. Les subventions les plus importantes concernent généralement les groupes locaux d'enfants d'âge mineur, même si l'ensemble des organismes de bénévoles bénéficie généralement de tarifs inférieurs au coût effectif de l'exploitation des installations. Ceci signifie que la politique est que les activités sportives communautaires soient subventionnées par l'argent des contribuables de la région. Les groupes de sport sur glace, par exemple, paient des tarifs beaucoup plus élevés quand ils louent des blocs de temps auprès de patinoires gérées par des entreprises commerciales. Dans la plupart des cas, l'attribution des installations municipales fait intervenir les suggestions et la participation des organismes sportifs concernés dans la communauté lors des réunions où l'on prend les décisions. On encourage les groupes à examiner l'attribution la plus équitable des installations, même si les municipalités se réservent le droit de prendre la décision définitive lorsque les groupes ne parviennent pas à se mettre d'accord sur l'attribution des installations ou des plages de temps.

## **7. *Ententes sur l'utilisation conjointe des installations***

Les municipalités mettent souvent au point des ententes sur l'utilisation conjointe des installations avec les districts scolaires, ce qui permet aux deux parties concernées d'utiliser les installations et aux groupes sportifs d'utiliser les installations des écoles. La tendance, dans ces ententes, est d'adopter des modalités plus générales, portant également sur le développement conjoint des installations et l'offre de programmes conjoints dans le cadre d'« ententes de partenariat ».

## 8. Accueil d'événements sportifs / tourisme sportif

Les administrations municipales sont des membres essentiels des comités organisateurs des événements sportifs et des activités de tourisme sportif et ont été, dans certains cas, à l'origine même de tels événements et activités. Elles collaborent avec des organismes sportifs, touristiques et commerciaux pour obtenir la responsabilité de l'organisation d'événements et pour apporter leur soutien à ces événements. Les personnalités politiques des municipalités participent aux appels d'offres, les départements des parcs et des loisirs font office d'organismes d'accueil et la police s'occupe de la gestion des foules et de la circulation si nécessaire.



## III Rôles des municipalités dans l'activité physique

Il est prioritaire pour les municipalités d'encourager tous les groupes d'âge à adopter un mode de vie actif et sain. Ceci comprend l'offre à tous les groupes d'âge de programmes d'activité physique, depuis les jeux actifs pour les enfants d'âge préscolaire jusqu'aux activités pour les personnes âgées, en passant par les cours de conditionnement physique pour les adolescents et les adultes. Bon nombre de municipalités se sont associées à des partenaires dans le secteur de la santé publique, des sports et de l'éducation pour élaborer un plan global pour la communauté. Ce type de plan comprend des campagnes de sensibilisation, des programmes et des événements, des initiatives ciblant spécifiquement les personnes qui ne font pas d'exercice et la mise sur pied de milieux favorables en salle et en plein air. Il n'y a eu en gros aucune augmentation des niveaux d'activité physique des gens au cours de la dernière décennie, alors que le taux d'obésité est en augmentation. Le plus gros problème concerne les enfants, où le surpoids, l'obésité et l'inactivité ont augmenté de façon importante.

Le sport est une forme importante d'activité physique pour bon nombre de gens, mais la majorité des choix en matière de vie active, en particulier chez les adultes, sont des choix qui ne sont pas centrés sur le sport. Les gens ont tendance à adopter des activités plus individuelles et moins formelles : randonnée, jogging, cyclisme, utilisation d'équipement de conditionnement physique, aérobique, yoga, etc. Certaines de ces activités se font dans le cadre de cours, tandis que les autres se font à la maison ou dans la communauté. Il est clair que le développement des compétences de base en activité physique et la participation aux sports favorisent chez beaucoup l'adoption d'un mode de vie actif, mais ce ne sont pas les seuls facteurs déterminants quand il s'agit d'encourager les individus à choisir un mode de vie plus actif.

Les municipalités offrent d'importants centres de conditionnement physique, avec des haltères, de l'équipement, des salles conçues pour l'aérobique et d'autres cours, des piscines permettant de faire des longueurs et de jouer dans l'eau, des places dans des programmes préscolaires et divers autres aménagements offrant des choix d'activités. Il est tout aussi important d'offrir des cadres sécurisés en plein air, comme des parcs avec des terrains de jeu et des sentiers. Il est tout particulièrement important d'offrir des pistes pour la marche et le cyclisme reliant les communautés entre elles et favorisant l'adoption de modes de transport actifs dans les écoles et les entreprises. Les pistes cyclables et les trottoirs encouragent également les gens à se rendre à pied ou en vélo à l'école ou au travail.

## Le manque d'infrastructures

Les municipalités font face à des restrictions budgétaires tant pour les dépenses d'investissement que pour les dépenses de fonctionnement. Les programmes d'infrastructure du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux ont aidé les municipalités au cours de la dernière décennie, mais il reste d'importantes lacunes dans les infrastructures. Il faut ainsi mettre sur pied de nouvelles installations pour répondre aux besoins des communautés grandissantes et remettre à niveau les installations existantes pour qu'elles soient plus fonctionnelles et moins gourmandes en énergie. Il existe bon nombre d'installations vieillissantes qui sont de véritables usines à gaspiller l'énergie, avec une consommation de carburants fossiles, d'électricité et d'eau qui va bien au-delà, sur le plan de la quantité comme du coût, de ce que consomment les nouvelles installations plus écologiques. Ce manque d'infrastructures modernes est un domaine dans lequel les organismes des loisirs et des sports au niveau provincial/territorial et au niveau national peuvent militer en collaboration. Il faut que les organismes sportifs reconnaissent clairement que les installations municipales en salle et en plein air doivent également répondre à tout l'éventail des besoins de la communauté.

Infrastructure Canada collabore à l'heure actuelle avec Sport Canada, l'ACPL, la Fédération canadienne des municipalités (FCM), les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres partenaires en vue de mettre au point un nouveau plan « Chantiers Canada » (2014) pour les infrastructures. On a formé un comité directeur chargé de travailler sur le thème « Infrastructures et renforcement des communautés », qui s'est lancé dans un processus en trois phases : 1) mettre en évidence les priorités; 2) faire le bilan; et 3) définir le programme pour la suite. Les principaux partenaires ont indiqué qu'il était crucial, en vue de renforcer la santé, la vitalité et l'économie des communautés locales, à la fois d'offrir de nouvelles infrastructures et de rénover les infrastructures existantes pour les sports, les loisirs et l'activité physique. Les partenaires sont également d'accord sur l'importance de la standardisation du système de rassemblement d'informations et de suivi des progrès réalisés.



## IV Changements dans le système sportif

### Politique canadienne du sport

En avril 2001 a eu lieu le Sommet national sur le sport à Ottawa, dans l'objectif de définir une politique canadienne sur le sport. Cet événement et les six tables rondes régionales l'ayant précédé ont fait intervenir le secteur des loisirs par l'intermédiaire de l'ACPL et des associations provinciales/territoriales des parcs et des loisirs. Mais, en dépit de la contribution du secteur des loisirs, la première version de la Politique canadienne du sport ne tenait pas compte, pour l'essentiel, du rôle des municipalités, ce qui a conduit l'ACPL et les associations provinciales/territoriales à élaborer un exposé de position pour le secteur des parcs et des loisirs sur la Politique canadienne du sport. La version définitive de la politique, publiée en mai 2002, tenait davantage compte du rôle des municipalités et mentionnait la *Déclaration nationale sur les loisirs* comme étant un document fondateur.

Cette politique de 2002 a marqué un changement fondamental dans le secteur des sports, en particulier au niveau fédéral. Avant le sommet de 2001, au niveau national, on se concentrait principalement sur l'excellence et bon nombre d'organismes sportifs nationaux (OSN) étaient appelés les « organismes des équipes nationales » (OEN) par leurs homologues provinciaux. En dépit de la baisse de 11 p. 100 de la participation aux sports au Canada entre 1992 et 1998, le secteur continuait de se concentrer sur l'excellence. D'après un sondage CBC Decima réalisé juste avant le sommet, la majorité des Canadiens étaient favorables à une augmentation des dépenses consacrées au sport, mais moins de 5 p. 100 d'entre eux avaient le sentiment qu'il fallait se concentrer sur la formation de champions olympiques. Ils pensaient plutôt qu'il fallait se concentrer sur la forme physique de la population canadienne en général (44 p. 100) et sur l'augmentation du nombre d'enfants et d'équipes participant aux activités (35 p. 100). Les participants aux tables rondes régionales et au sommet ont indiqué qu'il fallait élargir le champ d'attention et mettre davantage l'accent sur le développement de la participation, des interactions et des structures de soutien.

La Politique canadienne du sport de 2002 se fonde sur quatre principaux piliers : « excellence accrue », « participation accrue », « ressources accrues » et « interaction accrue ». Les ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux responsables du sport ont par la suite élaboré un document décrivant les priorités du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux pour la collaboration entre 2002 et 2005. Ce document se fondait sur des énoncés de buts et de priorités dans le cadre des quatre piliers et mettait les organismes responsables de chacun des sports au défi d'inclure ces quatre piliers dans leurs plans et leurs approches.

En 2010, Sport Canada a entamé le processus d'élaboration d'une nouvelle version (2.0) de la Politique canadienne du sport, devant servir au Canada pour la décennie allant de 2012 à 2022. Après un processus approfondi de consultation, suivi d'un rassemblement national en novembre 2011, la Politique canadienne du sport de 2012 a été approuvée par les ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs le 27 juin 2012. Cette nouvelle politique s'appuie sur la politique précédente de 2002 et a pleinement mis à contribution les secteurs des sports, des loisirs et de l'activité physique dans son élaboration. Elle couvre tout l'éventail des activités physiques et sportives : introduction aux sports, sports de loisir, sports de compétition, sports de haut niveau et sports pour le développement.



Il y a eu un autre développement important dans le domaine du sport, qui est la mise sur pied des Centres canadiens multisport. Il y en a sept au Canada : au Canada atlantique, à Montréal, au Manitoba, en Saskatchewan, à Calgary, pour la région du Pacifique et en Ontario. Ces centres sont affiliés à Sport Canada, à l'Association canadienne des entraîneurs, au Comité olympique canadien et aux gouvernements provinciaux des régions où ils se situent. Ils se concentrent principalement sur le développement et le soutien aux athlètes de haut niveau, mais tentent également de susciter des changements positifs dans le développement des sports, notamment en apportant leur soutien à l'élaboration et à la publication des documents d'ACSV.

## Au Canada, le sport, c'est pour la vie

ACSV est le fruit de l'évolution naturelle de la réflexion qui est intervenue lors du travail sur la Politique canadienne du sport. La structure s'appuie sur le Modèle de développement à long terme des athlètes (MDLTA), qui considère que les participants aux sports passent par un processus à sept stades dans leur participation, selon leur âge de développement, et aboutissent pour certains d'entre eux à l'excellence. ACSV se concentre également sur la participation aux sports pendant toute la vie, quel que soit le stade auquel l'individu se situe. Les sept stades se divisent en trois catégories. Les catégories et les étapes sont les suivantes :

### Savoir-faire physique

1. Enfant actif : de la naissance à six ans environ
2. S'amuser grâce au sport : de six à huit ans environ pour les filles; de six à neuf ans pour les garçons
3. Apprendre à s'entraîner : de huit à 11 ans environ pour les filles; de neuf à 12 ans pour les garçons

### Excellence

4. S'entraîner à s'entraîner : de 12 à 16 ans environ
5. S'entraîner à la compétition : de 15 à 21 ans environ
6. S'entraîner à gagner : à partir de 18 ans environ

### Vie active

7. Participants à tout âge

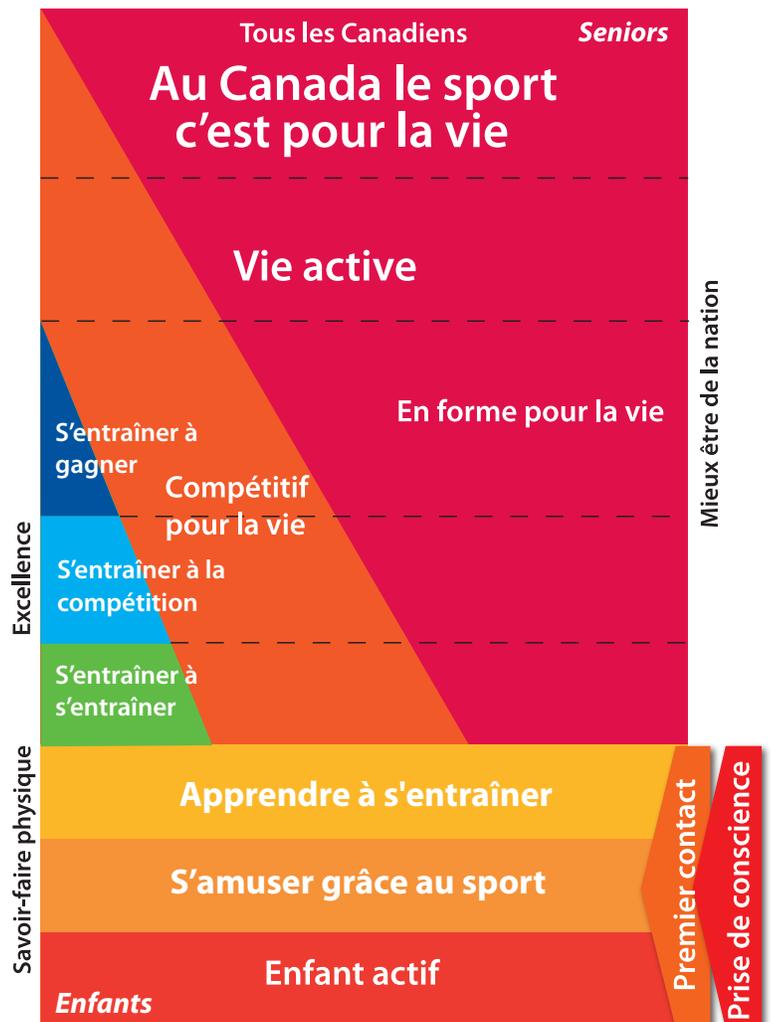


Figure 1. Au Canada, le sport, c'est pour la vie

L'organisme ACSV se fonde sur plusieurs principes fondamentaux. Il mesure notamment les choses en fonction de l'âge du développement et non de l'âge chronologique. Il met l'accent sur le savoir-faire physique, l'exposition à de multiples sports au lieu d'une spécialisation précoce, un entraînement basé sur les recherches dans le domaine, la poursuite de la participation au lieu d'une élimination progressive avec l'âge et des approches intégrées de la part des organismes.

ACSV collabore avec les organismes sportifs nationaux et provinciaux/territoriaux pour les encourager à adopter ce modèle et tous les OSN et OSP/T ont officiellement adopté le modèle. Baseball Canada, par exemple, a élaboré le programme « Rallye Cap » qui initie les enfants au sport selon les principes du MDLTA et d'ACSV. Mais l'engagement pris vis-à-vis du MDLTA et d'ACSV ne s'est pas encore répercuté à tous les nouveaux dans le sport et certains sports suivent encore des pratiques qui ont tendance à exclure progressivement les gens, en réduisant les possibilités pour les athlètes à mesure qu'ils prennent de l'âge. Le modèle ACSV a des forces considérables et des principes que les services de loisirs des municipaux peuvent adopter. C'est peut-être aux stades 1–3 (savoir-faire physique) et 7 (participation pour la vie) qu'on peut établir les liens les plus forts, et aussi en offrant les structures de soutien mentionnées à la partie II pour l'entraînement et la compétition aux stades 4–6.



## V Définir les fondements du partenariat

### Principes de partenariat

Il ne fait aucun doute que les principaux éléments d'ACSV sont tout à fait compatibles avec bon nombre des composantes du secteur des loisirs communautaires. ACSV est un mouvement visant à améliorer le processus de développement sportif et influence les organismes régissant les différents sports en les poussant à changer leur approche et à modifier les résultats qu'ils visent sur le plan de la participation et de l'excellence. Cependant, comme l'étendue et les rôles du système des loisirs municipaux sont si généraux, le sport ne peut être considéré que comme l'un des partenaires parmi de nombreux autres — même quand il s'agit de pousser les individus à adopter un mode de vie actif.

Il faut que le secteur des loisirs et le secteur sportif soient tous deux capables de respecter leurs champs d'intérêt respectifs et d'examiner les domaines dans lesquels on pourrait mieux combiner les efforts. Il serait faux de dire soit que le sport fait partie des loisirs soit que les loisirs font partie du sport. Aucun des deux secteurs n'est un sous-ensemble de l'autre. Au lieu de considérer le partenariat comme un « mariage » à échelons fixes, il convient de le considérer comme une occasion de renforcer la collaboration dans plusieurs domaines.



### Partenariats à trois entre les loisirs, le sport et l'éducation

Il est indispensable d'associer également l'éducation au partenariat entre les loisirs municipaux et le sport. Les districts scolaires sont une source importante d'installations, en particulier de gymnases et de terrains de sport. Ils ont des systèmes sportifs de grande envergure, en particulier au secondaire. Ils joueront également un rôle important dans le développement du savoir-faire physique au sein des programmes d'éducation physique et en tant que partenaires pour l'accueil des programmes après l'école. Sur le plan politique, les partenariats et ententes d'utilisation conjointe se feront entre les conseils scolaires et les conseils municipaux.

## VI Domaines de renforcement de la collaboration entre le secteur des loisirs et le secteur des sports

### Élaboration de politiques et prise de décisions

Il convient de noter que chaque administration municipale est autonome dans le cadre de la législation provinciale/territoriale qui la régit et que c'est au conseil municipal élu que revient la prise de décisions. Les maires et les conseillers municipaux font généralement partie à la fois de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et de l'organisme équivalent dans leur propre province ou territoire. Mais ces organismes n'ont aucune compétence au niveau local; ils apportent leur soutien en informant leurs membres et en les aidant à défendre leurs intérêts. La FCM, par exemple, a joué un rôle important quand il s'est agi de défendre les programmes nationaux d'infrastructure qu'on a mis sur pied.

Les départements municipaux des loisirs et des parcs et leurs membres font des recommandations de politique publique à leur conseil, qui est chargé de la prise de décisions. Mais ils ont une grande latitude quand il s'agit d'élaborer des programmes et de les mettre en pratique dans le cadre des politiques définies par le conseil. Les associations provinciales et territoriales des loisirs et des parcs ont une influence considérable sur leurs adhérents et sur l'élaboration des politiques publiques au niveau municipal et provincial, mais elles n'ont aucun pouvoir véritable en ce qui a trait à la prise de décisions au niveau des conseils municipaux. L'ACPL est une alliance des associations provinciales/territoriales et se concentre sur la défense des intérêts du secteur au niveau national, sur la communication et sur les efforts de collaboration entre ses associations membres.

Dans le secteur sportif, les relations de travail sont plus clairement définies, non seulement entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, mais également entre les organismes sportifs nationaux et leurs homologues provinciaux/territoriaux. Cette intégration verticale a permis à ACSV d'avoir une influence directe sur les approches adoptées par les gouvernants et les organismes sportifs nationaux par l'intermédiaire de leurs homologues au niveau provincial/territorial et local. L'intégration verticale dans les loisirs municipaux est beaucoup moins directe et les rôles des associations des loisirs et des parcs des provinces et des territoires sont absolument vitaux quand il s'agit d'influer sur les orientations du secteur pour l'avenir.

## Stratégies potentielles de renforcement de la collaboration

Il y a plusieurs domaines dans lesquels le secteur des sports et le secteur des loisirs peuvent travailler en collaboration plus étroite et dans lesquels le modèle ACSV est un concept utile. Ces domaines sont les suivants :

1. sensibilisation mutuelle
2. soutien au développement des programmes de savoir-faire physique
3. planification municipale et élaboration de stratégies pour le sport
4. conseils sportifs
5. planification des installations
6. accès et attribution



## 1. Sensibilisation mutuelle

L'un des aspects cruciaux dans la mise en place de relations plus fortes entre le secteur sportif et le secteur des loisirs est de renforcer la sensibilisation et la compréhension que chaque secteur a de l'autre. Il faut que cette sensibilisation se fasse au niveau national, au niveau des provinces/territoires et au niveau local.

Au niveau national, on peut avoir les développements suivants :

- Il faudrait que l'ACPL et ACSV élaborent en collaboration une « version 2 » du document de travail Partnering 'Recreation' with 'Sport' Through Canadian Sport for Life. Il faudrait que ce document de travail soit communiqué à Sport Canada, aux OSN, aux Centres canadiens multisport, au Groupe le sport est important et aux autres organismes multisport.
- Il faudrait que l'ACPL et ACSV continuent de parrainer ensemble l'atelier organisé avant le congrès annuel d'ACSV, avec un renforcement du dialogue sur la collaboration et entre le secteur sportif et le secteur des loisirs au sein de la structure d'ACSV.
- Il faudrait que l'ACPL et ses associations membres continuent de participer à l'élaboration de la nouvelle Politique canadienne du sport qui a été présentée aux ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux en avril 2012.
- Il faudrait que l'ACPL et les associations provinciales/territoriales s'assurent que le rôle vital joué par le secteur des loisirs dans le sport soit reconnu dans la politique et inclus dans les

stratégies qui en découlent.

Au niveau provincial/territorial, les stratégies de renforcement de la collaboration sont entre autres les suivantes :

- Il faudrait que les associations provinciales/territoriales communiquent la version 2 du document de travail à leur gouvernement et à leurs fédérations sportives et en discutent avec eux.
- Il faudrait que les associations provinciales/territoriales s'appuient sur le travail effectué par l'ARPA, la BCRPA et RANS pour créer des groupes de travail en collaboration et organiser des dialogues au niveau provincial/territorial avec le secteur sportif.
- Il faudrait également communiquer la version 2 du document de travail aux adhérents des associations provinciales/territoriales et aux organismes sportifs des provinces et des territoires.

Au niveau local, les départements municipaux des loisirs et des parcs peuvent jouer les rôles suivants :

- organiser un « forum du sport » avec les associations sportives locales pour mettre en évidence les problèmes et les possibilités de collaboration
- collaborer avec les groupes sportifs locaux pour renforcer le savoir-faire physique et l'exposition des jeunes aux aptitudes fondamentales sur le plan du mouvement
- collaborer avec le secteur sportif selon d'autres approches mises en évidence dans le présent document : élaborer une stratégie sportive communautaire; contribuer à mettre sur pied un conseil sportif ou une alliance sportive et lui apporter leur appui; faire participer les organismes sportifs aux activités de planification stratégique et de planification régionale; et utiliser une politique d'attribution des installations fondée sur l'équité et sur des principes de respect des règles du jeu



## 2. Soutien au développement des programmes de savoir-faire physique (stades 1–3)

Le développement du savoir-faire physique chez les enfants, en particulier aux stades 1 et 2 du processus d'ACSV, est considéré comme étant extrêmement important. Il y a plusieurs domaines où le renforcement de la collaboration entre le secteur sportif et le secteur des loisirs peut favoriser le développement du savoir-faire physique, encourager les jeunes à prendre un bon départ en vue de mener une vie active et les aider à rejoindre les programmes sportifs :

- s'assurer que les différents éléments du savoir-faire physique et des jeux sportifs sont intégrés dans les programmes du préscolaire et dans les services de garde d'enfants;
- offrir des programmes de développement du savoir-faire physique plus ciblés pour les jeunes enfants dans les centres de loisirs, soit directement soit avec des organismes comme Sportball;
- s'assurer qu'on offre bien une formation HIGH FIVE® à tous les membres du personnel travaillant auprès des enfants, pour qu'ils soient conscients des principes du développement de l'enfant qui facilitent les pratiques de développement du savoir-faire physique;
- inclure un apprentissage des compétences de base et une dimension ludique dans les programmes après l'école, qu'ils se déroulent à l'école ou en centre de loisirs;
- exposer les participants aux cours sur le savoir-faire physique et aux cours d'initiation aux compétences de base (apprendre à nager, apprendre à patiner, etc.) aux programmes liés aux sports qui sont disponibles sur place ou dans la communauté;
- distribuer aux parents des informations sur les principes du savoir-faire physique, les rôles des parents et les principes d'ACSV dans le cadre de guides sur les loisirs et dans d'autres supports de communication, pour les aider à contribuer au développement de leur enfant et à choisir des programmes sportifs;
- offrir des possibilités d'exploration des compétences de base dans divers sports en partenariat avec le secteur sportif dans le cadre des camps d'été et d'autres programmes, avec un équipement de la taille appropriée;
- améliorer la compréhension qu'ont les entraîneurs de la communauté du savoir-faire physique grâce aux ressources d'ACSV et au nouveau cours sur les aspects fondamentaux du mouvement offert par le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE);
- faire en sorte que les municipalités et les organismes sportifs collaborent avec les districts scolaires en vue d'offrir des activités de formation pour les enseignants du primaire qui mettent l'accent sur l'intégration des différents éléments du savoir-faire physique dans leurs programmes. L'organisme Éducation physique et Santé Canada a élaboré des ressources sur le savoir-faire physique qui s'adressent directement aux enseignants.

### 3. Planification municipale et élaboration de stratégies pour le sport

Les départements des loisirs et des parcs des municipalités se livrent généralement à un processus annuel de planification stratégique, ainsi qu'un travail de planification plus global tous les cinq à dix ans. Certaines villes, comme Vancouver, ont également élaboré des stratégies complémentaires en matière de sports, qui définissent spécifiquement les rôles des différents partenaires et les stratégies à entreprendre :

- Il faudrait que les plans stratégiques annuels envisagent l'intégration de stratégies se rapportant au développement des sports et à l'application des principes d'ACSV.
- Il faudrait que le travail de planification globale mette pleinement à contribution les groupes sportifs et aille au-delà des simples besoins de ces groupes pour ce qui est des locaux et des installations, pour mettre en évidence les possibilités de renforcer la collaboration et d'élaborer des programmes ensemble.
- On pourrait organiser un « sommet sportif » communautaire rassemblant les groupes sportifs et les municipalités en vue de mettre en évidence les problèmes à résoudre et les possibilités de collaboration.
- Il faudrait élaborer une « stratégie sportive » communautaire faisant intervenir les principaux partenaires et inclure cette stratégie dans les politiques municipales. (On peut utiliser Vancouver en guise de modèle.)



#### 4. Conseils sportifs

Les conseils sportifs sont des mécanismes en vue de favoriser la coopération et la collaboration entre les groupes sportifs. Les conseils municipaux, les comités consultatifs sur les loisirs ou les membres du personnel encouragent le développement de ces conseils, qui jouent le rôle de porte-parole du secteur sportif dans la communauté. Les conseils sportifs sont conçus en vue de décloisonner les différents sports, de jouer le rôle d'agent de liaison sur les questions sportives et de soutenir les efforts communs de défense des sports visant à répondre aux besoins dans le secteur. On a déjà mis sur pied plusieurs conseils sportifs, mais les résultats sont mitigés pour ce qui est de leur longévité. Les conseils sportifs qui marchent bien semblent être ceux qui se concentrent sur les besoins généraux du secteur sportif et qui se livrent à des activités de coopération comme la promotion de la participation aux sports et la sensibilisation aux sports. On considère qu'il est important d'avoir un agent de liaison municipal et des structures de soutien administratif, tout en maintenant l'autonomie du conseil sportif, qui doit pouvoir défendre les intérêts du secteur sportif et offrir des conseils.

On peut aussi avoir des efforts de collaboration dans le domaine sportif qui prennent la forme de comités organisateurs. Ce type de comité a un mandat plus ciblé, qui est d'obtenir l'organisation d'événements sportifs dans la communauté et d'apporter son appui à l'organisation de ces événements. Il est composé de représentants de l'ensemble du secteur sportif, ainsi que des entreprises, du secteur touristique et des administrations municipales.



## 5. Planification et offre d'installations

Voici plusieurs domaines importants dans lesquels les groupes sportifs peuvent participer davantage à la planification et apporter une contribution pertinente au développement et au fonctionnement des installations :

- Il faut que les groupes sportifs fassent pleinement partie des groupes de parties intéressées dans le cadre des processus de planification globale. C'est généralement le cas lors des premières étapes de la planification, mais il faut également qu'il y ait un suivi auprès des groupes sportifs lors des étapes ultérieures et en particulier lors du processus de conception une fois que les projets de construction d'installations sont confirmés.
- Il y a de nombreux groupes sportifs qui apportent également une contribution financière importante aux projets, soit dans la construction soit dans l'achat d'équipement. Ceci semble se produire le plus souvent pour les groupes d'utilisateurs de terrains de sport, qui tendent à engendrer les contributions les plus importantes à l'entretien et au développement des installations municipales dont ils se servent. Comme certaines ligues sportives sont « à domicile » sur le terrain concerné, elles sont souvent disposées à apporter une contribution financière et d'autres formes d'appui pour les remises à niveau des terrains et des installations qui s'y rapportent.
- Comme le développement des installations d'intérieur est plus cher, c'est le plus souvent pour l'achat d'équipement spécialisé dont ils sont les principaux bénéficiaires que les groupes d'utilisateurs des patinoires et des piscines sont disposés à apporter une contribution.
- Les installations communautaires doivent prendre en compte les besoins globaux de la population et non seulement ceux des groupes sportifs. Dans le cas des piscines, par exemple, cela signifie qu'il faut offrir aux familles non seulement un bassin rectangulaire pour les gens qui veulent faire des longueurs, pour les leçons de natation, pour la nage libre et pour les groupes sportifs, mais également des zones et des installations pour la détente.
- Dans le cas d'installations importantes utilisées pour des compétitions de premier plan ou l'entraînement d'athlètes de calibre national ou international, il faut que le poids financier soit réparti entre les municipalités participantes et les paliers de gouvernement plus élevés.
- Il faut également inclure des fonds d'infrastructure des paliers de gouvernement plus élevés pour le financement de l'exploitation des installations dans le cas des installations importantes conçues pour être utilisées par des athlètes de haut niveau, afin de réduire le fardeau qui pèse sur les administrations locales.



## 6. Politiques en matière d'accès et d'attribution pour les groupes sportifs

Dans le cas des terrains de sport et des surfaces de patinage, il y a peu de conflits entre l'utilisation par le grand public et l'utilisation par les groupes sportifs. Pour ce type d'installations, les principaux conflits relatifs à l'utilisation sont entre groupes sportifs. Pour les terrains de grande qualité, dans certains cas ils sont attribués comme terrains « à domicile » à des équipes faisant partie de ligues spécifiques, qui ont leur propre calendrier. Certains autres terrains sont partagés et le souci est que le processus d'attribution aux différents groupes soit équitable. Pour les patinoires, il y a une certaine demande d'accessibilité pour le patinage ouvert au grand public en soirée et pendant la fin de semaine, mais la plupart du temps l'attribution se fait entre les groupes d'utilisateurs sportifs. Les piscines sont différentes : il y a une grande concurrence en soirée et pendant les fins de semaine entre les leçons de natation, la nage libre et les nageurs qui veulent faire des longueurs lors de périodes où les groupes de sports aquatiques veulent eux aussi pouvoir utiliser la piscine. Le partage de la piscine ne concerne pas que les sports aquatiques, mais également les autres utilisations par le grand public. Voici des principes et des pratiques visant à garantir l'équité dans l'attribution des installations aux groupes sportifs :

- Les pratiques en matière d'attribution se fondent sur des principes de respect des règles du jeu pour ce qui est du temps et de l'espace dont a besoin chaque groupe.
- Les politiques d'attribution sont transparentes et examinées par les groupes concernés.
- L'attribution se fait non pas selon la tradition, mais selon les exigences réelles des différents groupes et notamment selon les besoins des nouveaux sports.
- On organise des réunions pour l'attribution des installations pour la saison, auxquelles participent les différents groupes d'utilisateurs. On passe en revue leurs demandes et on essaye de parvenir à un consensus sur le partage du temps et de l'espace.
- À mesure que la saison avance, on encourage les groupes à faire preuve de souplesse et à accepter l'attribution à d'autres groupes quand ils n'ont plus besoin des installations, soit temporairement soit pour des périodes plus longues.
- Il faut que les frais versés par les utilisateurs et les subventions tiennent compte de l'appui financier des contribuables dans la communauté et il convient de communiquer les raisons expliquant les tarifs aux organismes sportifs.



## VI Résumé et étapes suivantes

La fonction de ce document de travail était double.

Tout d'abord, on voulait susciter une meilleure compréhension mutuelle des mandats et des rôles respectifs du système des loisirs municipaux et du secteur sportif au Canada. Ceci signifie qu'on veut que les gens aient une meilleure compréhension et une meilleure appréciation des aspirations, des difficultés et des contributions effectives et potentielles de chaque secteur. C'est sur cela que portent les parties II et III.

La deuxième fonction était de mettre en évidence des pistes concrètes de collaboration entre les deux secteurs en vue d'encourager les Canadiens à tout âge à faire des activités physiques et du sport au niveau de leur choix. La partie IV définit les fondements de la relation entre les secteurs selon les principes du partenariat. La partie V met en évidence 37 stratégies potentielles en vue de renforcer la collaboration dans les six domaines suivants :

1. sensibilisation mutuelle
2. soutien au développement des programmes de savoir-faire physique
3. planification municipale et élaboration de stratégies pour le sport
4. conseils sportifs
5. planification et offre d'installations
6. politiques en matière d'accès et d'attribution

La difficulté maintenant est de mettre en œuvre les stratégies de collaboration qui auront le plus gros impact sur la coopération entre le secteur des loisirs et le secteur des sports, afin que tous les Canadiens puissent en profiter. L'ACPL et ACSV ont pris en main la direction des opérations au niveau national en vue de rapprocher les deux secteurs et de favoriser les efforts de collaboration des gens œuvrant au niveau provincial/territorial et au niveau communautaire.





**AU CANADA LE SPORT  
C'EST POUR LA VIE**